



50e session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté

Genève, le 24 juin 2022

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie le Rapporteur spécial pour son rapport sur le non recours aux droits dans le cadre de la protection sociale.

Nous nous félicitons que ce thème important puisse être abordé et saluons la qualité de ce rapport. Les recommandations qu'il contient pourront inspirer les gouvernements désireux de s'assurer d'un accès effectif aux prestations sociales.

La Suisse encourage les gouvernements à collaborer avec le Rapporteur spécial pour que le personnel de leurs services publics et de leur sécurité sociale soit sensibilisé aux besoins en la matière et puisse suivre des formations lui permettant de réagir de manière adéquate face aux personnes ne connaissant pas leurs droits, afin qu'elles puissent les faire valoir.

Il est important que tous les acteurs concourent à une réalisation effective de la protection sociale dans nos différents pays et l'action du Rapporteur spécial peut être très positive à cet égard.

Monsieur le Rapporteur spécial,

Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève
Permanent Mission of Switzerland to the United Nations Office and to the other International Organizations in Geneva

Rue de Varembé 9-11, CP 194, 1211 Genève 20
Tél. +41 (0)58 482 24 24, fax +41 (0)58 482 24 37, www.dfae.admin.ch/geneve

Plusieurs autres organisations internationales sont susceptibles de relayer une action positive dans ce contexte. Pourriez-vous dire quelques mots à notre intention à tous des projets qui pourraient être développés avec elles ?

Je vous remercie.